

D.8 Poursuivre et développer les animations autour de la prévention et du tri des déchets auprès de la population, et notamment des scolaires avec le compostage

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action  

Que ce soit en apport volontaire ou en porte à porte, Cholet Agglomération se charge de la collecte des ordures ménagères sur le territoire. Le tri sélectif est devenu une étape incontournable dans la gestion des déchets. Cette pratique consiste à séparer et à collecter les déchets en fonction de leur nature afin de les traiter de manière appropriée et de limiter la pollution. Cette démarche a des conséquences profondes sur l'environnement. Le tri permet de recycler et donc d'économiser les ressources naturelles, de limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre. Aussi, le tri doit être un réflexe à la maison, sur les lieux privés ou publics.

L'action visera à mener de nouvelles animations auprès des collèges et lycées et à renforcer les interventions déjà existantes auprès des centres sociaux et associations sur les thématiques du tri des déchets. Les animations pourront être menées par des ambassadeurs de tri internes au service Environnement ainsi que par des partenaires externes tels que l'association Cicadelle. Cette action est composée de 2 sous-actions distinctes :

- Sensibiliser les usagers et les organisateurs sur le bon geste de tri lors de manifestations ou d'événements sportifs
- Ramasser des déchets avec les géocacheurs et les habitants (CITO "Cache In Trash Out")

Cible(s)

Collégiens, lycéens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Diminuer les quantités de déchets produits
- Valoriser les déchets dans différentes filières

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi AGECE en 2020, loi Climat et Résilience en 2021

Evaluation initiale

Année de début 2023 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chef de service Gestion des Déchets

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Service Gestion des déchets, Direction Éducation

Élu référent Vice président en charge de la Gestion des Déchets

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Cicadelle (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	17000 €/an	Moyens humains	3 etp
-----------------	-----	----------------------	------------	----------------	-------

Subventions

Moyens matériels

Les animateurs pourront avoir besoin de kits d'animation.

Calendriers et commentaires

Calendrier

A mener tout au long de l'année scolaire, éventuellement plusieurs fois par an.

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Nombre d'animations scolaires réalisées (animations scolaires)

Nombre d'animations extra-scolaires réalisées (animations extra-scolaires)

D.8.1 Sensibiliser les usagers et les organisateurs sur le bon geste de tri lors de manifestations ou d'événements sportifs

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés **Gestion des déchets -**

Descriptif de l'action 

Que ce soit en apport volontaire ou en porte à porte, Cholet Agglomération se charge de la collecte des ordures ménagères sur le territoire. Le tri sélectif est devenu une étape incontournable dans la gestion des déchets. Cette démarche a des conséquences profondes sur l'environnement. Le tri permet de recycler et donc d'économiser les ressources naturelles, de limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre. Aussi, le tri doit être un réflexe à la maison, sur les lieux privés ou publics et il doit mobiliser tous les publics. Lors des manifestations et événements sportifs, la production de déchets est importante et le tri est souvent oublié. L'objectif est alors de construire un projet global avec le service événementiel, les représentants de manifestations, les bénévoles pour une réelle sensibilisation sur les événements. Un appel à projet "Tri Hors Foyer" est actuellement en cours avec Citeo.

Cible(s)

Elus, agents, usagers, associations, citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Diminuer les quantités de déchets produits
- Valoriser les déchets dans différentes filières

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi AGEC en 2020, loi Climat et Résilience en 2021

Evaluation initiale

Année de début	2025	Année d'échéance	2030	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	-------

Acteurs

Porteur de l'action **Ville de Cholet, Cholet Agglomération**

Typologie de porteur **Intercommunalité**

Personne référente **Chef de service Gestion des Déchets**

Rôle de l'EPCI **Porteur**

Service concerné **service Gestion des Déchets**

Élu référent **Vice président en charge de la Gestion des Déchets**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

CITEO (Financier)

Moyens nécessaires

Investissements	5000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions	CITEO - Appel à projet Tri Hors Foyer : 0 € (Incertaine)				

Moyens matériels

Création de kits communication sur le tri des déchets dédiés aux événements/manifestations.

Calendriers et commentaires

Calendrier

- Dépôt du dossier de candidature AAP Citeo Tri Hors Foyer : avant le 30/09/24.
- Déploiement si lauréat : 2025-2026

Commentaire

Il sera envisageable de subventionner des panneaux de communications ainsi que des systèmes de tri dédiés aux manifestations.

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Public sensibilisé (personnes)

D.8.2 Ramasser des déchets avec les géocacheurs et les habitants (CITO "Cache In Trash Out")

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés **Gestion des déchets -**

Descriptif de l'action 

Que ce soit en apport volontaire ou en porte à porte, Cholet Agglomération se charge de la collecte des ordures ménagères sur le territoire. Le tri sélectif est devenu une étape incontournable dans la gestion des déchets. Cette démarche a des conséquences profondes sur l'environnement. Le tri permet de recycler et donc d'économiser les ressources naturelles, de limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre. Aussi, le tri doit être un réflexe à la maison, sur les lieux privés ou publics et il doit mobiliser tous les publics. Afin de mieux sensibiliser la population au tri et au compostage, Cholet Agglomération veut faire intervenir ses ambassadeurs du tri auprès des particuliers dans le cadre de l'organisation d'un CITO (Cache In Trash Out), un événement géocaching dédié à la préservation de l'environnement et au nettoyage d'un site naturel ou urbain. Le recours à un CITO repose sur plusieurs arguments :

1. Argument écologique : Agir pour l'environnement
 - Sensibilisation et éducation du public à la protection de la nature.
 - Réduction des déchets et de la propreté d'un site.
 - Protection des écosystèmes et des espèces locales en supprimant les polluants.
2. Argument communautaire : Fédérer une communauté engagée
 - Création d'un moment convivial entre géocacheurs et habitants.
 - Renforcement du lien social à travers une action collective et utile.
 - Engagement des familles, des écoles et/ou des associations locales.
3. Argument touristique : Valorisation du territoire
 - Mise en avant des espaces naturels et sites patrimoniaux.
 - Amélioration de l'image du territoire et de son attractivité.
 - Incitation à une fréquentation plus respectueuse des lieux.
4. Argument pédagogique : Sensibiliser et responsabiliser
 - Transmission de bonnes pratiques environnementales.
 - Éducation à l'importance du respect de la nature.
 - Sensibilisation aux enjeux du développement durable.
5. Argument stratégique : Renforcer l'engagement des acteurs locaux
 - Implication des collectivités et partenaires locaux.
 - Mobilisation des institutions et entreprises en faveur du développement durable.
 - Possibilité de médiatisation et d'impact positif sur la notoriété locale.

En conclusion : Un CITO est bien plus qu'une simple opération de nettoyage ; il s'agit d'un événement fédérateur, éducatif et valorisant pour un territoire. Il allie engagement écologique, découverte du patrimoine et mobilisation citoyenne dans un esprit

Cible(s)

Elus, agents, Habitants, touristes (dont géocacheurs)

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Diminuer les quantités de déchets produits
- Valoriser les déchets dans différentes filières
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi AGEC en 2020, loi Climat et Résilience en 2021

Evaluation initiale

Année de début	2024	Année d'échéance	2025	État	A venir
Thématique(s) concernée(s)					
Émissions de GES - Adaptation -					
Degré de complexité : Technique	Faible	Organisationnelle	Faible	Financière	Faible

Acteurs

Porteur de l'action	Ville de Cholet, Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Responsable Qualité Office du Tourisme
Rôle de l'EPCI	Relais de communication
Service concerné	Office du Tourisme
Élu référent	Vice président en charge de la Gestion des Déchets

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Service Déchets Cholet agglo (Interne)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Mise à disposition de bacs, sacs, gants + intervention d'un ambassadeur

Calendriers et commentaires

Calendrier

L'action de sensibilisation pourra avoir lieu une à deux fois par an (printemps et automne)

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Public participant (personnes)

Quantité de déchets collectés (kg)